



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE L'accidentalité des Poids-Lourds dans la région Occitanie De 2020 à 2024

Mobilité et Sécurité routière

mars 2026



En 5 ans :
qui ont provoqué :

936 accidents
188 tués
1 230 blessés

Définitions

Accident : il provoque au moins une victime - tué ou blessé - survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident;

Blessés : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

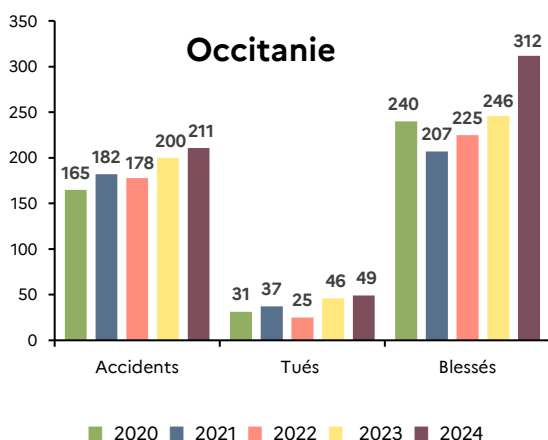
Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Poids-Lourd : véhicule automoteur assurant le transport de **marchandise ou de personnes** dont le poids total en charge (PTAC) ou poids total roulant (PTAR) est supérieur à **3,5 tonnes**.

Les véhicules pour le transport de personnes, appelés aussi transport en commun, sont de deux types : l'autobus à usage urbain ou péri-urbain, et l'autocar pour effectuer des liaisons interurbaines.

Dans le document le terme poids-lourd est remplacé par PL.

Évolution de l'accidentalité régionale des poids-lourds

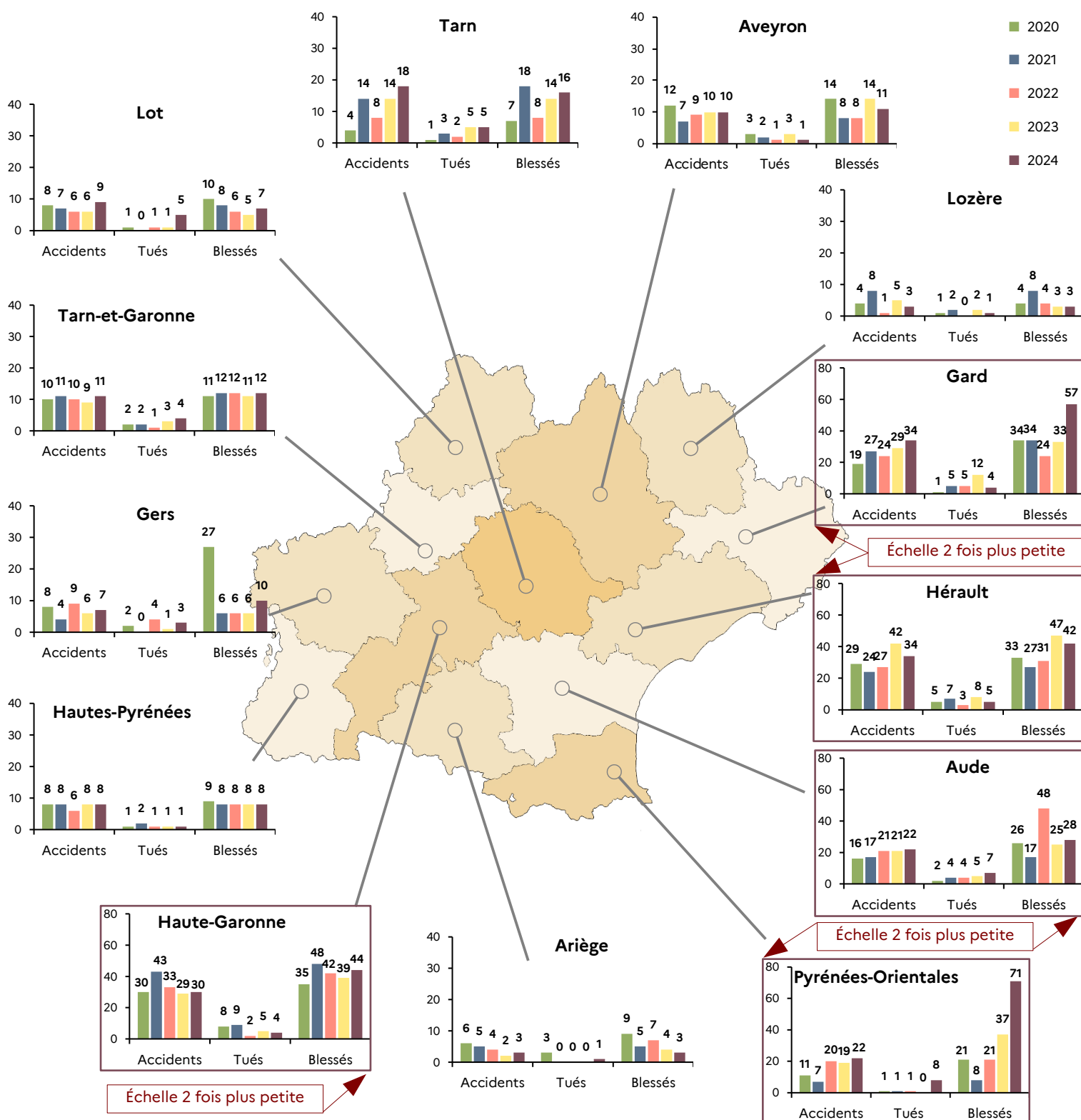


Hormis l'année 2022, les nombres d'accidents et de tués, où un poids-lourd est impliqué, sont en hausse constante sur la période d'étude.

Le nombre de blessés est en hausse sur les trois dernières années.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Évolution de l'accidentalité des poids-lourds par département



L'analyse des graphes relatifs aux accidents impliquant des poids lourds met en évidence une accidentalité hétérogène selon les départements sur la période 2020–2024.

Sur la période d'étude, l'Ariège présente le plus faible nombre d'accidents (20), et de tués (4). La Lozère a le plus faible nombre de blessés (22).

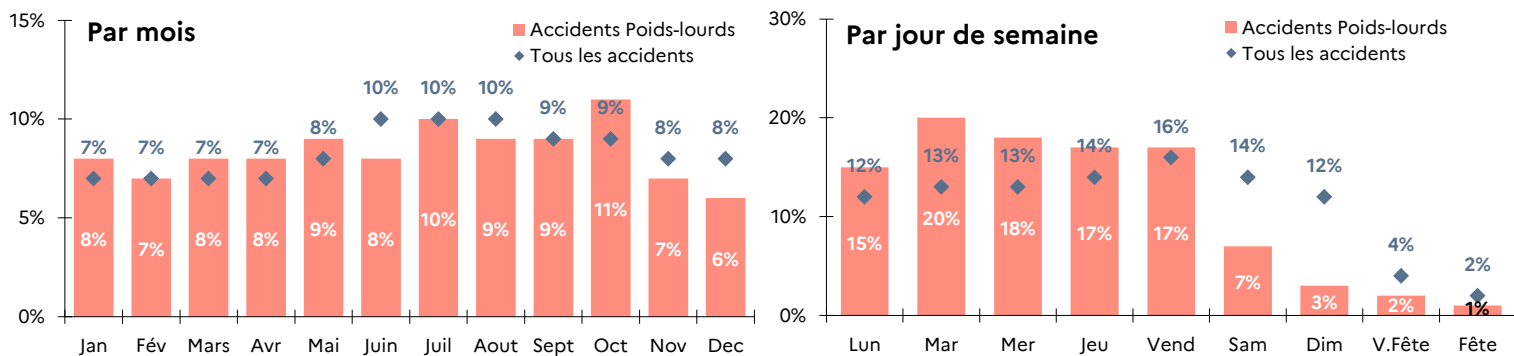
En 2024 pour cinq départements – l'Aude, le Gers, le Lot, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne - on observe une hausse des accidents, des tués et des blessés, par rapport à l'année précédente.

La Haute-Garonne présente, pour la période étudiée, les chiffres les plus élevés de la région pour les trois indicateurs. On observe toutefois que la Haute-Garonne et l'Hérault ont le même nombre de tués (28).

Dans les accidents de la région où un poids-lourd est impliqué, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault totalisent à eux trois 49 % des accidents, 44 % des tués, et 46 % des blessés.

Attention : les évolutions de petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

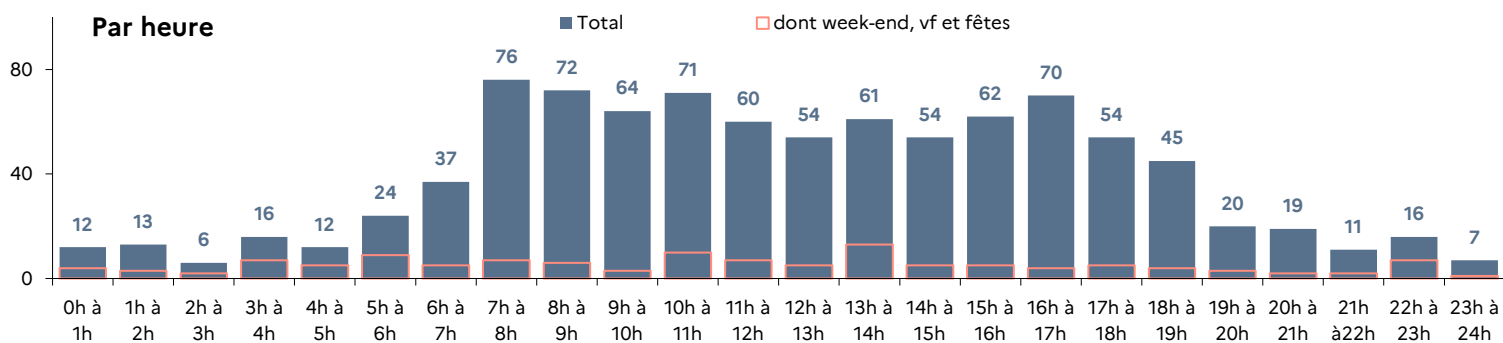
Répartition des accidents de poids-lourds dans le temps



Les accidents où un poids-lourd est impliqué sont légèrement sur-représentés, par rapport à l'accidentalité générale en janvier et de mars à mai (+1 point). Ils le sont un peu plus en octobre (+2 points). Par contre, ils sont sous-représentés en juin, août, novembre et décembre (entre -1 et -2 points).

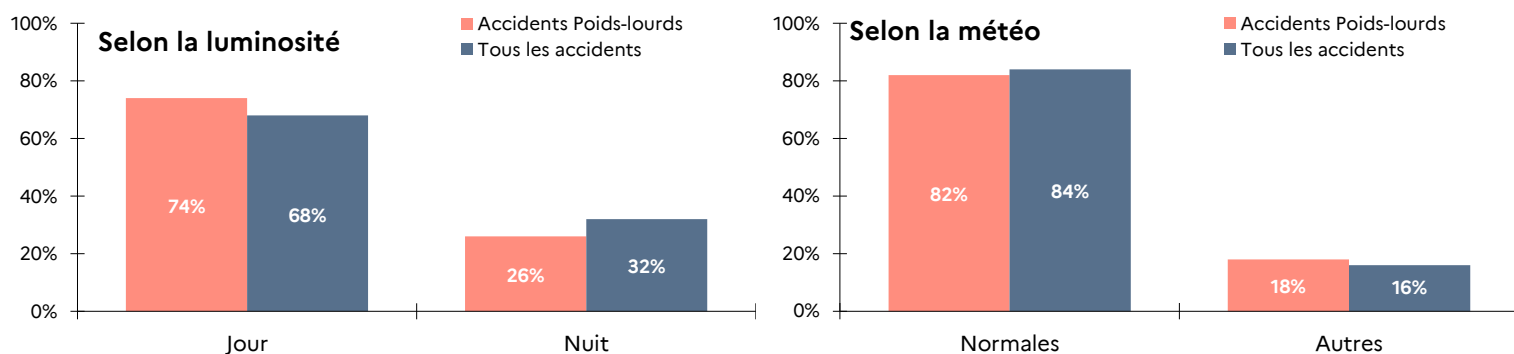
Par rapport à l'accidentalité générale, on constate un **nombre plus important d'accidents poids-lourds les jours ouvrés**. Compte tenu de l'interdiction de circulation d'une partie des poids-lourds (*) le week-end, notamment ceux transportant des marchandises, l'accidentalité sur cette période est nettement plus faible que les autres jours de la semaine.

(*) Les poids-lourds de moins de 7,5 t, les transports des marchandises périssables, ainsi que les transports de personnes (autocars) ne sont pas concernés par les restrictions de circulation du week-end



Les plages horaires où les accidents sont les plus nombreux sont celles **de jour** (7 h à 17 h) avec des « pics » pour les plages 7 h - 8 h, 10 h -11 h et 16 h - 17 h. Il est à noter que sur la plage 0 h - 5 h, 36 % des accidents ont lieu les week-ends, les fêtes et veilles de fêtes.

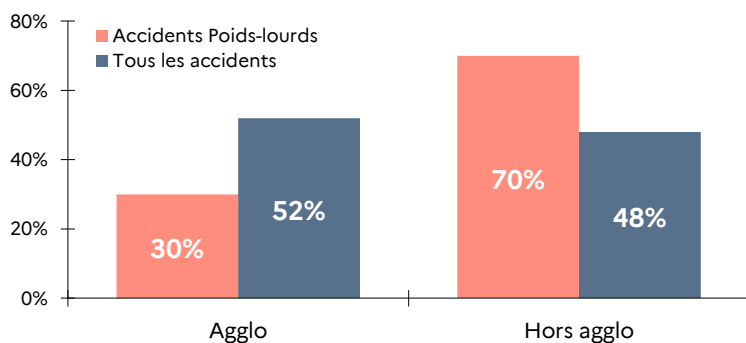
Répartition des accidents de poids-lourds selon les circonstances



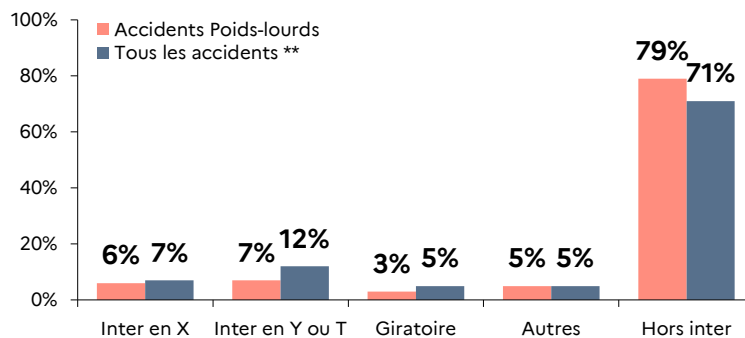
Comme pour l'accidentalité générale, les accidents impliquant un poids-lourd sur la région Occitanie se produisent majoritairement de jour, mais avec six points de plus (74 % contre 68%) et dans des conditions atmosphériques normales (82%).

Répartition des accidents de poids-lourds selon la localisation

En Agglomération / Hors agglomération



Intersection / hors intersection

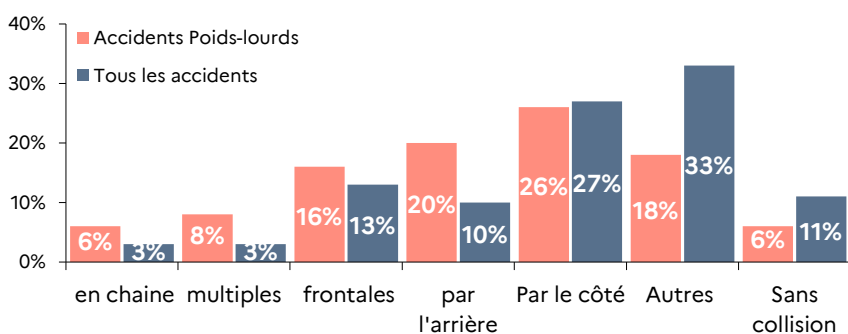


Sur la région, les accidents avec présence de poids-lourd se produisent **majoritairement hors agglomération** (70 %) et **hors intersection** (79 %). La part des accidents hors agglomération impliquant un poids-lourd est supérieure de 22 points à celle de l'accidentalité générale.

Par rapport à l'accidentalité générale, les poids-lourds sont **moins impliqués** dans les accidents aux carrefours (- 8 points).

Dans les accidents en intersection, celles en « Y ou T » enregistrent la part la plus importante (7 %), viennent ensuite les intersections en X (6 %), puis les giratoires (3 %).

Répartition des accidents de poids-lourds selon le type de collision



Les collisions par le côté représentent un accident sur quatre impliquant un poids-lourd. Viennent ensuite les collisions par l'arrière (20%), puis frontales (16 %).

Il est à noter que dans 6 % des accidents impliquant un poids-lourd, il n'y a pas de collision avec un autre véhicule.

Répartition des accidents suivant le type de poids-lourds

Type de transport	ACCIDENTS IMPLIQUANT AU MOINS UN ...	Nbre accidents (*)	% accid. par rapport à la totalité des accidents impliquant un PL (*)	% accid. par rapport à la totalité des accidents de la région	Nbre tués pour la catégorie (**)	Nbre total blessés pour la catégorie (**)
Marchandises	PL seul (3,5 < PTAC =< 7,5t)	110	11,8%	0,6%	3	46
	PL seul (PTAC > 7,5t)	221	23,6%	1,2%	8	57
	PL + remorque(s)	267	28,5%	1,5%	7	53
	tracteur routier seul	11	1,2%	0,1%	1	4
	tracteur routier/semi-remorque	187	20,0%	1,1%	5	45
	S/total	796	85,0%	4,5%	24	205
Personnes	autobus	102	10,9%	0,6%	0	44
	autocar	56	6,0%	0,3%	3	108
	S/total	158	16,9%	0,9%	3	152

(*) un accident peut être imputé à plusieurs lignes, le pourcentage peut être supérieur à 100 %

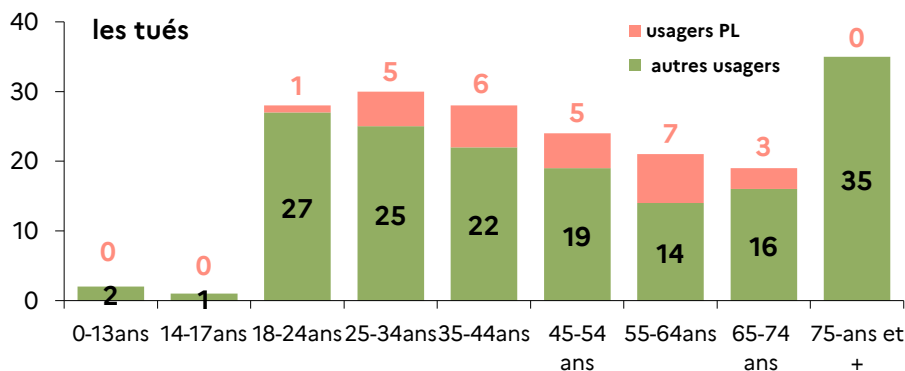
(**) usagers PL (conducteurs ou passagers)

Les véhicules de transport de personnes sont impliqués dans 16,9 % des accidents de PL (0,9 % de l'accidentalité totale), contre 85 % pour les véhicules de transport de marchandises (4,5 % de l'accidentalité totale). Cependant, il faut noter que la proportion des véhicules de transport de marchandises est bien plus importante que celle de transport de personnes.

Ce sont les PL seuls de PTAC > 7,5t et les PL avec remorques qui sont les plus représentés dans les accidents (52,1 %). Les PL seuls de PTAC > 7,5t enregistrent le plus grand nombre de tués (8), alors que les accidents avec présence d'un autocar enregistrent le plus grand nombre de blessés (108).

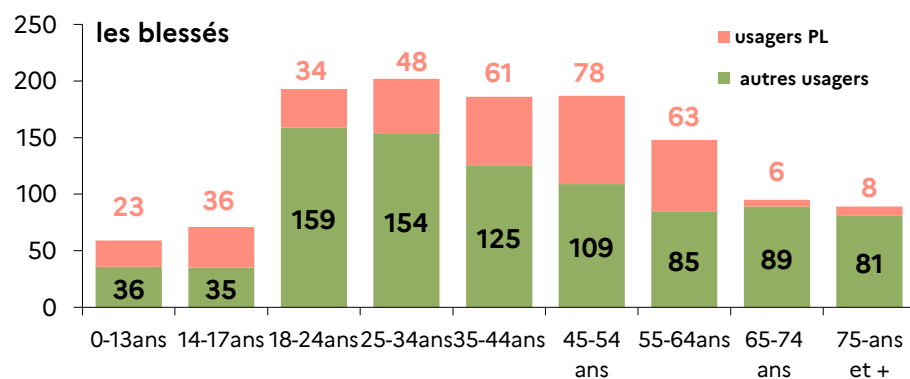
Les impliqués dans les accidents de poids-lourds

... selon la classe d'âge



Sur les 188 tués recensés dans les accidents impliquant un poids-lourd, 161 (soit 86 %) sont des usagers d'autres véhicules ou des piétons.

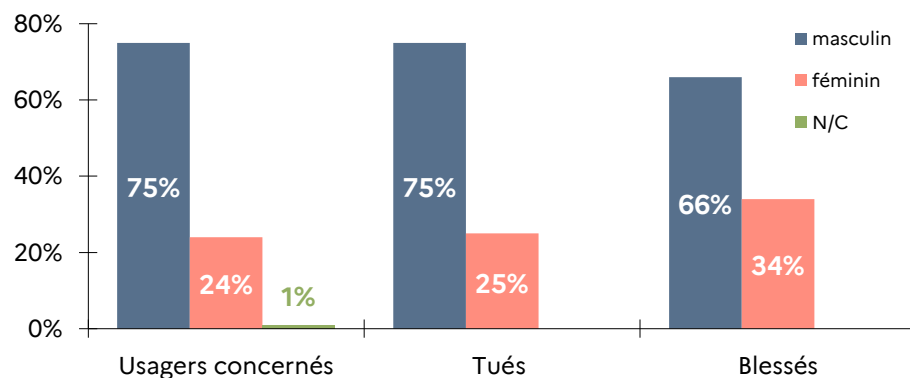
Pour les usagers PL, conducteurs ou passagers, les classes d'âge les plus impactées sont les quatre classes d'âge de 25 à 64 ans (entre 5 et 7 tués par classes d'âge).



Sur les 1 230 blessés résultant d'un accident impliquant un PL, 873 (soit 71 %) sont des usagers d'un autre véhicule, ou un piéton.

Pour les usagers PL, conducteurs ou passagers, la classe d'âge où l'on note le plus de blessés est celle des 45-54 ans avec 78 blessés soit (22 %).

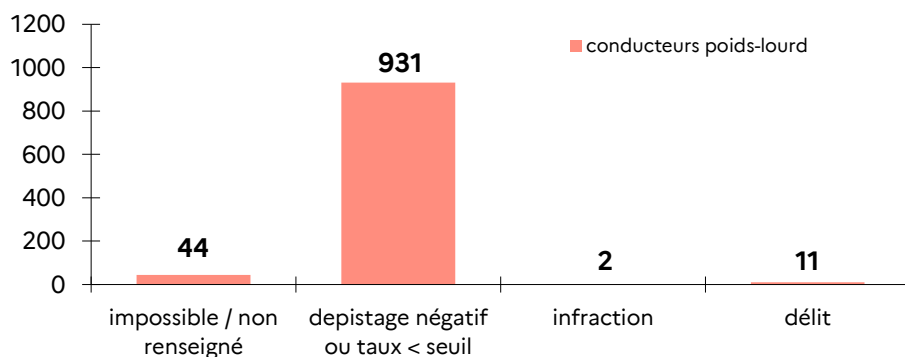
... selon le sexe



75 % des usagers concernés par les accidents impliquant un poids lourds sont des hommes.

Ils représentent 75 % des tués et 66 % des blessés.

... selon l'alcoolémie



Sur les 988 conducteurs de PL impliqués dans un accident où un conducteur avait une alcoolémie positive, seuls **13 conducteurs**, soit **1,3 %**, ont été contrôlés positif à l'alcoolémie.

Cependant, il est à noter que sur les 13 conducteurs contrôlés positifs, **11 étaient en délit** (taux d'alcool >0,80g/l de sang).

Directrice de publication : Laurence PUJO — Rédaction et réalisation : Philippe LEGRAS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr